

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 Février 2018

Convoqué le 3 Février 2018

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Claude HUARD, Bérangère LEMERLE, Mireille MACAIRE, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Corinne TORCHY, Mrs Raynald ADAMS, Cyril BREUIL, Philippe BULTEAU, Laurent GIRARD, Alexandre JAULIN, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Jacques TORU.

Excusés : Mr Sylvain ABRIOUX donne pouvoir à Mme Corinne TORCHY, Mme Sophie CORNEILLE, Mr Etienne PERNOLLET.

Secrétaire de séance : Mme Corinne TORCHY.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.

Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 37.

DELIBERATIONS

Transports des écoliers :

Monsieur le Maire explique que suite au dépôt de bilan de la société de transport chargée du transport des enfants les mercredis midi de l'école jusqu'au centre de loisirs de Foëcy, le minibus du CSV Foot est de nouveau utilisé pour ce transport.

Qu'en conséquence, il convient de modifier la délibération 2017_11_83 du 7 Novembre 2017 afin de la généraliser quel que soit le moyen de transport.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Mme Bérangère LEMERLE n'a pas participé à ce vote, étant arrivée au début de la discussion de la seconde délibération.

Convention mini bus avec le CSV Foot :

Monsieur Franck MEUNIER explique qu'une convention d'utilisation du mini bus du CSV Foot a été soumise par le club et qu'il convient de délibérer afin de pouvoir procéder au règlement des frais occasionnés par les transports des enfants les mercredis midis jusqu'au centre de loisirs de Foëcy.

Mr Marc MOTRET informe le conseil qu'il a eu une conversation téléphonique avec Mr Philippe PROT concernant cette convention et que le président du club ayant signé celle-ci sans lire la proposition faite par son club, plusieurs points doivent être modifiés (tournures de phrases, fautes d'orthographe, mots inadaptés)

Mr Marc MOTRET fait part des modifications demandées et l'ensemble du conseil travaille sur les corrections à apporter à la convention :

- Deuxième alinéa : Phrase modifiée : Les conducteurs doivent être âgés de 21 à 74 ans, titulaires depuis au moins 3 ans d'un permis de conduire en cours de validité et correspondant à la catégorie du véhicule mis à disposition.
- Troisième, quatrième alinéas : remplacer l'emprunteur par conducteur.
- Cinquième et sixième alinéas : Phrase modifiée : Le conducteur est responsable des infractions commises pendant la durée de son utilisation et est informé que ses coordonnées seront communiquées aux autorités de police ou de gendarmerie qui en feraient la demande.
- Alinéa concernant le transport des marchandises et bagages : fautes à corriger : « détériorer le véhicule » et « risque anormal »
- Alinéa concernant l'entretien du véhicule : remplacer « emprunteur » par « conducteur ».
- Le chapitre concernant le « tarif de location » doit être modifié dans son titre et être renommé : Indemnités kilométriques.
- « Nettoyage intérieur et extérieur » dans le point « Comment rendre le véhicule » peut être supprimé.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de proposer la convention corrigée au CSV Foot et demande l'autorisation de la signer une fois cette dernière version de la convention validée par le club de foot.

Mr Marc MOTRET fait savoir que ce véhicule peut être mis à disposition d'autres associations barangeonnaises et qu'une information devrait être faite.

La proposition de Monsieur le maire est soumise au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Aménagement et sécurisation passage piétons RD2076 :

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil d'accepter l'ajout de la proposition de délibération transmise par mail dans la journée par Mme Virginie BREUIL.

Il explique qu'actuellement un projet de sécurisation de traversées de la RD2076 au niveau des passages piétons de la boulangerie et de la place de la mairie est à l'étude, que ce projet répond aux critères d'attribution de subvention au titre d'amendes de police et que plus vite est faite la demande plus la possibilité d'obtenir cette subvention est importante.

Un devis a été demandé concernant un ilot central au niveau de la traversée de la boulangerie et un plateau réhaussé répondant aux normes routières au niveau de la mairie et du bâtiment de la forestière.

Monsieur le Maire explique que le conseil départemental prévoit la réfection du tapis de la RD2076 et notamment 1/3 de celui-ci sur l'année 2018, que ces travaux sont actuellement prévus vers septembre octobre prochains et qu'il convient que nous travaillions « de concert » avec le Conseil Départemental si le projet est approuvé et validé lors de la prochaine réunion de la commission travaux.

Mr Jacques TORU soumet qu'une réflexion soit menée sur d'autres sécurisations notamment pour abaisser la vitesse de circulation dans le sens Bourges Vierzon afin de travailler également ensemble sur les futures réfections des 2 autres tiers du tapis prévues par le Conseil Départemental.

Mr le Maire et Mme Virginie BREUIL rappellent que les plateaux réhaussés se situent réglementairement dans une zone à 30 km/h, qu'une signalisation est donc prévue et sera renforcée par un radar pédagogique.

L'étude de la sécurisation en amont du plateau réhaussé sera étudié ultérieurement (plateau supplémentaire, feu tricolore à déclenchement manuel ...)

Monsieur le maire à l'issue de la discussion sur le projet propose d'approuver le plan de financement et demande l'autorisation aux membres du conseil de faire toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions possibles.

Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Laurent GIRARD lequel nous informe qu'il assiste à sa dernière réunion de conseil, que néanmoins il donnera pouvoir à Mr Marc MOTRET en lui faisant part de ses consignes.

Monsieur le Maire informe que les travaux de réparation de la chaudière de l'école débuteront le 26 Février pour une durée d'environ 10 jours. Il s'agit de remplacer les tuyaux sous chape (détériorés) par des tuyaux aériens, le montant de ces travaux s'élève à environ 10 000 €.

Il informe également qu'en même temps les travaux de réparation du toit de l'école maternelle seront faits en déplorant toutefois de nouvelles fuites. Il explique que la jonction entre le toit en ardoise et celui en fer est très dégradé et qu'une reprise totale doit être étudiée.

Pour faire suite à un mail d'information que Monsieur le Maire a transmis à l'ensemble des membres du Conseil concernant l'occupation de parcelles communales par Mme RODIRGUES et son entreprise, il précise que les démarches sont en cours.

Mme Corinne TORCHY informe que suite à la mutation d'Anne DUTILLY, auxiliaire de puériculture à la crèche des P'tits Loups, une nouvelle auxiliaire, recrutée par voie de mutation prendra son poste à compter du 12 Février soit lundi prochain.

Monsieur le maire propose de fixer quelques dates de réunions :

- Réunion du conseil municipal : Vote du budget : 12 avril 2018 à 19 H 30
- Réunion Commission affaires générales : 15 mars 2018 à 19 H 30
- Réunion Commission finances : 20 février 2018 à 19 H 30

Mme Marie-Claude ROBILLARD informe que Madame COURCELLE de Neuvy sur Barangeon souhaite organiser une exposition à Vignoux, qu'elle a transmis un courrier sans réponse actuellement. Contact sera repris avec elle afin d'étudier avec elle son projet précisant toutefois qu'aucune subvention ne lui sera attribuée pour cette manifestation.

La réunion de conseil est levée à 20 H 30.